

SÉANCE DU 13 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin à 18 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Bongheat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Lydie GARINO, Maire.

Présents : Lydie GARINO, Christian CHALARD, Daniel IMBERT, Florian VRAMMOUT, Laurence GUILHOT, Marie-Claude ROSSI, Marilyn ROY, Jacky DELAIRE, Grégory ROCHE, Christophe DUPONT.

Secrétaire de séance : Christian CHALARD.

Date de la convocation : le 08 juin 2024

Membres afférents au Conseil Municipal : 11

Membres en exercice : 10

Présents : 10

Procurations : 0

Votants : 10

00 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SUIVANTES :

- **Séance du 11 avril 2024**

Votes Pour : **10** Contre : 0 Abstention : 0

- **Séance du 21 mai 2024**

Votes Pour : **10** Contre : 0 Abstention : 0

01 2024-018 PROGRAMME DE VOIRIE 2024 – CHOIX DES ENTREPRISES

Vu la délibération n°2023-005 en date du 26 janvier 2023 relative à la validation du programme de voirie 2023 et aux demandes de subventions DETR et FIC 2023 ;

Vu la délibération n°2024-003 en date du 18 janvier 2024 relative à la validation du programme de voirie 2024 et à la demande de subvention DETR 2024 ;

Considérant l'état de la voirie communale ;

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante le programme de voirie pour cette année comme suit :

- Réfection de la voie communale « le Mas de Roure » ;
- Réfection de la voie communale « rue de la Pensée Sauvage » en partie à Herment ;
- Réfection de la voie communale reliant les villages de La Mouleyras et du Vacher ;
- Réfection de la voie communale permettant l'accès au lieu-dit Bel Air ;

Madame le Maire présente également les offres des entreprises DELAVET et VANTALON concernant les travaux précités comme suit :

- Entreprise DELAVET : 9 677.50 € HT pour les voies communales du Mas de Roure et la rue de la Pensée Sauvage ;
- Entreprise VANTALON : 45 659.00 € HT pour les voies communales de La Mouleyras-Le Vacher et de Bel Air ;

Soit pour un coût total s'élevant à 55 336.50 € HT pour le programme de voirie 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- de retenir l'entreprise Daniel DELAVET & Fils de Montmorin concernant les travaux présentés ci-dessus ;
- de retenir l'entreprise VANTALON concernant les travaux présentés ci-dessus ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son adjoint délégué, à signer tous documents permettant l'exécution de la présente délibération.

Votes Pour : **10** Contre : **0** Abstention : **0**

Réception en Préfecture le 12/07/2024

02 2024-019 RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT COMMUNAL – PLAN DE FINANCEMENT

- *Délibération reportée à la prochaine séance faute d'informations suffisantes concernant les aides financières (en attente de réponses de la part de financeurs à la date de la séance).*

03 QUESTIONS DIVERSES

• Tours de permanence des élus au bureau de vote les 30 juin et 07 juillet 2024 – Élections législatives anticipées :

Madame le Maire rappelle aux élus que des permanences devront être organisées pour tenir le bureau de vote lors du scrutin des élections législatives anticipées des dimanches 30 juin et 07 juillet prochains. Elle demande à chacun de s'organiser afin de pouvoir assurer au moins un créneau de permanence sur un ou deux tours.

Aussi, considérant le caractère imprévisible de cette élection et la location de la salle polyvalente par des particuliers, lieu accueillant le bureau de vote unique de la Commune pour les dimanches d'élections, Madame le Maire propose à l'assemblée de déplacer le bureau de vote au nouveau réfectoire de l'école sis 44 rue caprine à Fournier. Elle précise qu'en cas de succès, le bureau de vote pourrait être déplacé dans le réfectoire de façon définitive, ce dernier étant toujours libre les dimanches et garantissant un accès aux personnes à mobilités réduites.

L'assemblée acquiesce.

• Fête patronale du 24 août 2024 – Feu d'artifice :

Madame le Maire présente à l'assemblée le devis de la société 2B Evènements Ciels qui réalise le feu d'artifice pour la fête patronale chaque année, d'un montant identique à l'année dernière de 2 650.00 €.

• Réparation de l'alarme incendie – Salle polyvalente :

Suite à la maintenance annuelle du système d'alarme, Monsieur Daniel IMBERT, Adjoint au Maire en charge des travaux informe l'assemblée d'un défaut de l'alarme incendie située dans la salle polyvalente, qui par conséquent doit être changé dans les meilleurs délais.

Il présente deux devis : un de la société DESAUTEL s'élevant à 1 681.20 € TTC et un autre de la société AJ ELEC de 876.00 € TTC. Il précise que l'importante différence entre les deux devis, s'explique par le coût de la main d'œuvre facturé différemment entre les deux entreprises et des frais de déplacement présent uniquement dans le premier devis.

Après en avoir discuté, l'assemblée décide à l'unanimité de valider le devis d'AJ ELEC.

- **Retour comité syndical du 03 juin 2024 – SIVOS :**

Madame Laurence GUILHOT, conseillère municipale déléguée au SIVOS de Billom informe l'assemblée des conclusions suite au dernier comité syndical du 03 juin 2024. Elle précise que le SIVOS ne financera plus le système de téléassistance du SDIS qui permet aux personnes âgées et/ou isolées d'être en lien direct avec les sapeurs-pompiers en cas de problème. C'est désormais aux communes qui le souhaitent de s'en charger. A ce jour, une personne est concernée sur la Commune, ce qui pourrait représenter environ 32 € par trimestre.

Monsieur Christian CHALARD tient à rappeler que la Commune contribue au fonctionnement du SIVOS par une participation financière annuelle en constante augmentation depuis les dernières années.

Madame le Maire et Madame GUILHOT rappellent que la téléassistance est un réel service sécurisant pour les plus vulnérables d'entre nous.

Après en avoir discuté, l'assemblée délibérante décide de procéder à un vote :
POUR : 6 ; CONTRE : 4 ; ABSTENTION : 0.

Madame Laurence GUILHOT, déléguée au SIVOS est chargée de rendre compte auprès du syndicat de la décision favorable à la prise en charge du service de téléassistance pour la Commune de Bongheat.

FIN DE SÉANCE : 19h40